



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 octobre 2020

Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt, le quinze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en la salle polyvalente (pour respecter les mesures sanitaires exceptionnelles imposées par la crise de la COVID-19) sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire.

Présents ; LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles ; ROCHET Annie ; GIANORA Gérard ; BACAER Julien, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, PONCET Jean-Michel, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, RODOT Bertrand, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie ; UNY Fanny, VULLIEZ Fabien -

Pouvoirs : BERTHAUD Emmanuel – pouvoir donné à TOTA FENIET Virginie

MICHEL Kitty – pouvoir donné à LEROY Christian

Secrétaire : RODOT Bertrand

1/ Décisions du Maire :

Le Maire présente la liste des ventes traitées par la commune de CUISEAUX et précise que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

N°	Objet	date
2020-09-15	DIADPU - parcelle A n°855 – Mont Bouchet	16/09/2020
2020-09-16	DIADPU – parcelles AD n°299 – 1 lotissement de Reuille	16/09/2020
2020-09-17	DIADPU – parcelle ZI n°17 – Les Champs	23/09/2020
2020-09-18	DIADPU – parcelle AD n°268 – 1 Rue Le Porche	25/09/2020
2020-09-19	DIADPU - parcelle AB n°684 – 42 Rue St Thomas	07/10/2020

M. le Maire explique ensuite que deux investissements d'importance ont été réalisés :

- Un achat complémentaire pour le mobilier du restaurant scolaire. La structure peut maintenant accueillir 146 convives par service (104 places pour les primaires et 42 places pour les maternelles) pour un montant de 3728,38 €.

- Une installation de plaques de protection acoustique pour la salle de réunion au Rez-de-Chaussée de la Mairie pour un coût de 4152,00 €.

2/ Approbation du compte rendu de la séance du 25 août 2020.



Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 août 2020.

3/ Urbanisme :

- Avis sur le PLUi :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réglementation offre la possibilité à la communauté de communes de prendre la compétence communale en matière d'urbanisme. Il avertit que le droit de préemption est une prérogative inhérente à l'exercice de cette compétence et que celui-ci serait dévolu à BLI si un document intercommunal s'imposait sur le territoire communal.

Le Maire expose, par ailleurs, que le PLU de la commune de CUISEAUX, depuis peu, est en cours de révision, nécessitant une procédure lourde (3 ans) et coûteuse (30 000 euros environ).

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise en place d'un PLUi applicable sur la commune de CUISEAUX.

Le conseil municipal à l'unanimité est opposé à une prise de compétence de BLI en matière d'urbanisme au 1^{er} janvier 2021.

4/ Finances

- FPIC :

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, fait part au conseil, de la décision de BLI de rectifier le mode de calcul du FPIC. Cette modification intervient à la suite d'une demande de la Commune de CUISEAUX à Monsieur le Président de BLI, jugeant le mode de répartition jusqu'ici appliqué aux communes membres, inéquitable. Ainsi l'intercommunalité pourra programmer un rééquilibrage dans le temps. Pour cette année le montant alloué à la commune de CUISEAUX sera de 13041 € par rapport à 6767 € l'année dernière.

- Subventions exceptionnelles :

Après que Gilles de COURTIVRON et Audrey FAUVEY soient sortis, le Maire expose que le CCS a demandé le solde de la subvention annuelle qu'il avait sollicité auprès de la collectivité soit 15600 €. Ceci correspond aux charges supportées pour le poste d'accueil de l'association.

Compte tenu de l'arrêt de l'activité de l'association au début de l'année, dû à la crise sanitaire, le Maire propose de revoir cette subvention en tenant compte du chômage partiel perçu par l'association pour cette baisse d'activité. Il suggère ainsi le versement d'une subvention revue au prorata temporis soit 12400 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition.

M. le Maire présente ensuite le bilan d'activité de l'URFOL, association qui a en charge la projection des films pendant les séances de cinéma organisées à CUISEAUX. Cela représente 15 jours à 169 € pour l'année écoulée soit 2535 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette subvention comme présentée.

- Décisions modificatives n°1 et 2

Le conseil municipal entend ensuite un exposé relatif à l'obligation pour la commune d'intégrer les frais d'étude de plusieurs dossiers dans les articles budgétaires de travaux réalisés ou en cours. Il ne s'agit là que d'écritures comptables obligatoires en termes de comptabilité publique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les deux décisions modificatives obligatoires relatives aux écritures d'intégration des frais d'étude.

- Amortissement des documents d'urbanisme et des frais d'étude et d'insertion non suivi de travaux :

Le Maire indique que la comptabilité utilisée par la collectivité est de nomenclature M14. Celle-ci exclue les amortissements sur l'investissement, exceptés ceux concernant les réseaux amortissables à Cuiseaux sur 30 ans, les documents d'urbanisme et les frais d'étude et d'insertion non suivi de travaux. Il convient de délibérer pour fixer la durée d'amortissement des documents d'urbanisme et des frais d'étude et d'insertion. Le Maire propose un amortissement sur 5 ans.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la fixation à 5 années de la durée de ces amortissements.

5/ Rapports :

- Présentation du rapport d'activité de B.L.I. pour l'année 2019 :

Le rapport d'activité de BLI pour l'année 2019 a été porté à connaissance des conseillers municipaux. Françoise JAILLET, 1ère adjointe, le commente. Elle fait état des investissements réalisés par B.L.I. cette année, notamment la piscine de CUISEAUX mais aussi la mise en conformité de l'aire de grand passage à BRANGES et le projet multi accueil et ludothèque de LOUHANS. Elle signale que la communauté de communes comporte 28 446 habitants, qu'elle est dirigée par 1 président, 9 vice-présidents et 50 conseillers intercommunaux. Son budget de fonctionnement représente 11 324 574 €. Sur le plan de la voirie, 5 chantiers de réfection organisés par B.L.I., sont actuellement en cours à CUISEAUX et concerne la réfection des routes de Chambrion, de Balme, Semon, Presbytère et Jarrey.

- RPQS Eau et Assainissement :

Les deux rapports sur la qualité des services de l'eau et de l'assainissement ont été portés à connaissance des conseillers municipaux. Monsieur le maire les commente.

Pour le RPQS eau potable il a précisé que ces données ne concernent que 8 anciennes communes de Cuiseaux intercom, les autres collectivités étant gérées par des syndicats pour cette compétence.

En résumé, pour ce qui est de l'eau, il y a 966 points de livraison d'eau à Cuiseaux (941 en 2018) et 940 750 m³ d'eau sont achetés avec un rendement de 79,9 % (ce qui est plutôt un bon réseau). Il est prévu de refaire les canalisations des capettes qui seront remplacées pour 236 250 € et 73 500 € seront investis à Jarrey.

Pour ce qui est du RPQS assainissement, il y a 817 abonnés domestiques et 2 industriels (PRODIA et BIGARD). Cuiseaux dispose de 3,6 km de réseau dit unitaire (surtout au centre-ville) ; c'est une des rares collectivités qui reste dans cette configuration avec LOUHANS : la plupart des communes de l'intercommunalité ont réalisé des travaux pour passer en séparatif (réseau assainissement indépendant du réseau d'eau pluviale). Il faut être conscient que la commune de CUISEAUX doit d'ores et déjà envisager de faire réaliser ces travaux de mise en séparatif avec le soutien de B.L.I. dans un futur proche.

Le coût de l'assainissement au m³ est de 1,27 €, actuellement à CUISEAUX mais devra atteindre 1,58 € dans les années à venir car un lissage est en cours sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité pour avoir un tarif unique.

- Rapport du SIVOM :

Le rapport du Sivom a été porté à connaissance des conseillers municipaux.

Il est commenté par Françoise JAILLET, 1ère adjointe qui informe le conseil que le SIVOM, pour optimiser le service de ramassage des déchets, a engagé un dispositif de comptage des foyers et le déploiement de bacs à clés, ainsi que le regroupement de bacs collectifs, ce qui a conduit à réduire le nombre de sacs en vrac dans le centre et à retrouver un certain nombre d'abonnés jusqu'ici oubliés. Le seul point noir qui subsiste est le groupement de bacs collectifs à côté de l'Eglise. Le SIVOM a décidé de mettre un bac à clés près de la salle STELLA, la dernière semaine d'octobre. Si l'expérience est probante, le bac actuellement en place, Porte de Paris pourra être déplacé en lieu et place du bac collectif « sauvage » vers l'Eglise.

Globalement la masse des ordures ménagères est en baisse : 6768 tonnes en 2019 contre 7135 tonnes en 2018. A l'inverse les déchetteries voient leur fréquentation augmenter ainsi que la quantité de déchets qui y sont déposés.

Le tarif annuel de la redevance pour les foyers habitant les communes adhérentes au SIVOM est actuellement de 142,19 € pour une personne seule et 151,58 euros pour 2 personnes.

Mme JAILLET précise également que les horaires de la déchetterie vont changer à compter du 1er janvier 2021. Elle sera ouverte à CUISEAUX les mardis, vendredis et samedis toute la journée.

- Rapport GRDF :

Ce compte rendu de l'activité de GRDF 2019 a été porté à connaissance des conseillers municipaux. Françoise JAILLET, 1ère adjointe le commente. Le contrat date du 21/11/1996 et arrivera à échéance en 2026. Le réseau

comporte 20,45 km de canalisation sur le territoire communal et concerne 337 clients réseaux. L'année 2019 a vu 5 interventions de dépannage et l'acheminement de 17 GW de gaz.

6/ Patrimoine

- Salle des puces :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé, lors de sa dernière séance, sur le règlement et les tarifs applicables à la mise à disposition de la nouvelle salle des puces.

Françoise JAILLET, 1ère adjointe, demande à ce que ce tarif soit affiné, pour mieux s'adapter aux différentes demandes d'occupation qui ont déjà été déposées en Mairie. Ainsi, elle propose de mettre en place les tarifs suivants :

- Du vendredi matin au jeudi soir suivant : 150 €
- Du vendredi matin au lundi soir : 90 €
- A la journée : 30 €
- La semaine complète plus un week-end (du vendredi au lundi de la semaine d'après) : 200 €
- Exposition pédagogique : 50% du tarif
- Habitants de Cuiseaux et les associations locales : 50% du tarif
- Caution : 500 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants des mises à dispositions tels que présentés.

Pour information complémentaire, la 1ère exposition serait prévue pour la ST SIMON.

Gilles de COURTIVRON dresse également un bilan positif de la biennale avec plus de 3250 visites dont 500 uniquement durant le 1er Week-End.

- Bail Orange :

Monsieur le Maire indique que la Commune de CUISEAUX loue une parcelle de terrain lui appartenant sur laquelle est érigée une antenne relais de téléphonie. Ce bail a été signé en 2009 et arrive à échéance en 2021. Le Maire informe le Conseil, en complément, que le loyer de 2020 s'élevait à 1866 €. Orange a sollicité la possibilité de renouveler ce bail par anticipation dans les mêmes conditions, pour une durée de douze années moyennant un loyer annuel de 2150 € qui représente globalement le même montant à percevoir que si l'on poursuivait avec une augmentation annuelle de 2% comme par le passé.

Le conseil Municipal a l'unanimité consent, à compter du 1^{er} janvier 2021, au renouvellement du bail avec orange pour les douze prochaines années aux conditions énoncées.

7/ Réglementation

- Fixation de la redevance de dispersion des cendres pour 2021

Annie ROCHET, 3ème adjointe, en charge du cimetière, expose au Conseil Municipal que, d'après la réglementation de 2008, les défunts, dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir, doivent être identifiés. A cette fin, un totem sera construit qui comportera les éléments d'état civil des personnes disparues. Elle informe également le conseil qu'un nouveau jardin du souvenir sera créé, à côté du 1er, par les employés communaux à compter du 1er janvier 2021 et qu'un registre en granit rose, pouvant accueillir 30 plaques gravées sera installé, pour l'identification des défunts présents sur ce nouveau site funéraire. Une commande a été passée à l'entreprise BRIQUET, suite à un devis de 1090 € TTC ; l'entreprise aura également en charge la gravure des plaques d'identification. Le coût global par plaque, supporté par la commune, sera de 56 €. Il est demandé au conseil de valider, pour la redevance de dispersion des cendres, le tarif de 60 euros proposé par la commission communale du cimetière, à refacturer aux familles souhaitant disperser les cendres de leurs proches dans

ce nouveau jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif de 60 euros à régler au titre de la redevance de dispersion des cendres à mettre en place au 1^{er} janvier 2021.

- Modification du règlement intérieur du cimetière

Annie ROCHET annonce également la prise d'un arrêté du Maire à effet au 1er janvier 2021 visant à interdire le fleurissement et le dépôt de plaque sur le site du jardin du souvenir, rappelant ainsi qu'il s'agit d'un lieu de sépulture collective et qu'il ne peut être personnalisé.

8/ Divers

- Centre de Gestion : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurance statutaire proposé par le centre de Gestion 71, pour l'assurance des titulaires et auquel adhère la commune de CUISEAUX, arrive à échéance le 31 décembre 2021. Cela signifie qu'il faut relancer les consultations pour renouveler le contrat. Le centre de gestion sollicite l'autorisation des communes adhérentes au dit contrat afin de relancer l'appel d'offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité mandate le centre de gestion 71 afin de lancer une consultation, en vue du renouvellement du contrat d'assurance statutaire auquel la commune est adhérente.

- Rétrospective Louis THIBAUDET :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, dans lequel l'association « Louis THIBAUDET », qui a bénéficié du prêt d'une salle communale pour l'exposition de sa rétrospective, remercie la commune de CUISEAUX en lui faisant don d'un tableau nommé « Le chemin dans la campagne » produit par Louis THIBAUDET. Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'acceptation de ce don.

- Modification de l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration :

Le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral ayant pour objet un transfert provisoire d'épandage entre la station d'épuration de VARENNES ST SAUVEUR et celle de CUISEAUX. Ce transfert est lié aux mesures prises dans le cadre de la Covid.

Questions diverses :

- A compter du 1^{er} octobre 2020, obligation est faite aux communes d'afficher les plans de financement sur les équipements réalisés pendant et après les travaux. Cet affichage sera donc effectué par les services.
- Les zones de revitalisation rurales sont prorogées de 2 ans : Ceci est intéressant pour la DGF et la revalorisation de certaines subventions octroyées.
- Suite au renouvellement des tournées de distribution des bulletins, Gérard GIANORA demande un retour sur la cohérence des listes.
- Gérard GIANORA, 4^{ème} adjoint a assisté à une réunion d'information du Département de Saône et Loire qui engage, à compter du 2 novembre 2020 et pour une période de 1 mois ½, des travaux de réfection du pont des noyer qui s'affaisse. Cela occasionnera une coupure complète de la circulation du 16 novembre au 27 novembre 2020 avec mise en place d'une déviation. Le reste du temps une circulation à alternat sera installée.
- Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, dit qu'en raison de la crise sanitaire, le traditionnel repas des aînés n'aura pas lieu. Tous auront un colis (250 colis envisagés). Elle conseille d'ailleurs de réserver le samedi 5 décembre, qui serait le 1^{er} jour de distribution.
- Deux nouveaux filets de tennis ont été installés par les services municipaux, offerts par des particuliers utilisant régulièrement les cours de tennis, en remerciement de la mise à disposition communale.
- Le Maire présente ensuite un échantillon de l'élément récurrent de la nouvelle signalétique pour marquer le cheminement du parcours de visite.
- Un groupe de 4 jeunes, étudiants en BTS à Montmorot, a sollicité la municipalité pour organiser un marché de Noël extérieur, qui constituerait leur travail de fin d'étude. L'essentiel serait l'organisation d'un marché de

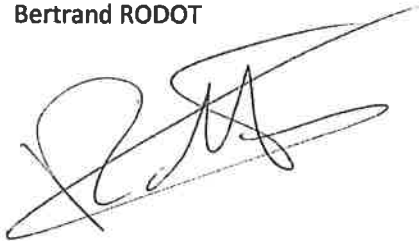
producteurs. Un avis favorable a été donné à valider en fonction de l'évolution sanitaire.

- Prochain conseil municipal le jeudi 26 novembre 2020 à 18h45

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire,

Bertrand RODOT



Cuiseaux, le 15 octobre 2020

Le Maire,

Christian LEROY

